

VIDÉO- PROTECTION URBAINE

UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ EN EXTENSION AU SERVICE
DE LA PRÉVENTION ET DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Pour plus d'informations
prevention.marseille.fr



Allô Mairie

lundi-vendredi 8h/18h30 • samedi 7h30/17h30

0 810 813 813

Service 0,06 € / min
+ prix appel



DGA/PM Ville de Marseille - Photos Ville de Marseille / Adobe Stock

**NOUS SOMMES
MARSEILLE**





Si la sécurité est évidemment l'une des missions régaliennes de l'État, elle constitue une responsabilité majeure qu'il convient de partager. Aussi, nous nous sommes fortement engagés, depuis longtemps, en faveur d'une politique de sécurité publique et de prévention de la délinquance à la hauteur des enjeux.

Aujourd'hui, nous poursuivons cet engagement en déployant un dispositif de vidéoprotection toujours plus performant. Cinq cents points d'implantation supplémentaires, avec au moins autant de caméras, sont ainsi programmés. Cette nouvelle phase a un objectif : mieux surveiller et, donc, mieux protéger les Marseillaises et les Marseillais sur l'ensemble de notre territoire communal.

Ce nouveau programme a fait l'objet d'une année de concertation avec les services de l'État, les mairies de secteur, les CIQ et les diverses associations représentatives.

Cette intense collaboration a permis d'identifier les sites les plus appropriés, c'est-à-dire les secteurs sensibles, au cœur d'actes récurrents d'incivilité ou de délinquance. Nous avons privilégié aussi l'ensemble des établissements scolaires.

Avec ces nouvelles implantations de caméras, notre Centre de Supervision Urbain se trouvera encore plus près du terrain.

Dotée d'outils technologiques majeurs et d'agents parfaitement formés, la police municipale marseillaise est désormais la plus importante de France. C'est la première en termes de réactivité, de présence sur le terrain, d'anticipation et, donc, d'efficacité opérationnelle. C'est une véritable police proche des citoyens que nous avons créée au fil des années.

Nous continuons ainsi à agir en faveur du "bien-vivre ensemble". Notre ambition et notre exigence sont intactes en ce domaine aussi.

Jean-Claude GAUDIN

Maire de Marseille
Ancien Ministre
Vice-président honoraire du Sénat

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET ENJEUX

La mise en place, dès 2012, de la vidéo-protection répondait à plusieurs objectifs : la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens, la vidéo verbalisation des infractions en matière de stationnement, l'assistance en matière des gestion urbaine.

Ce réseau de vidéoprotection particulièrement efficace est le résultat d'un important programme de déploiement qui a permis d'atteindre le millier de caméras fin 2016/début 2017 et qui continue progressivement d'étendre sa couverture sur l'ensemble des 16 arrondissements marseillais.

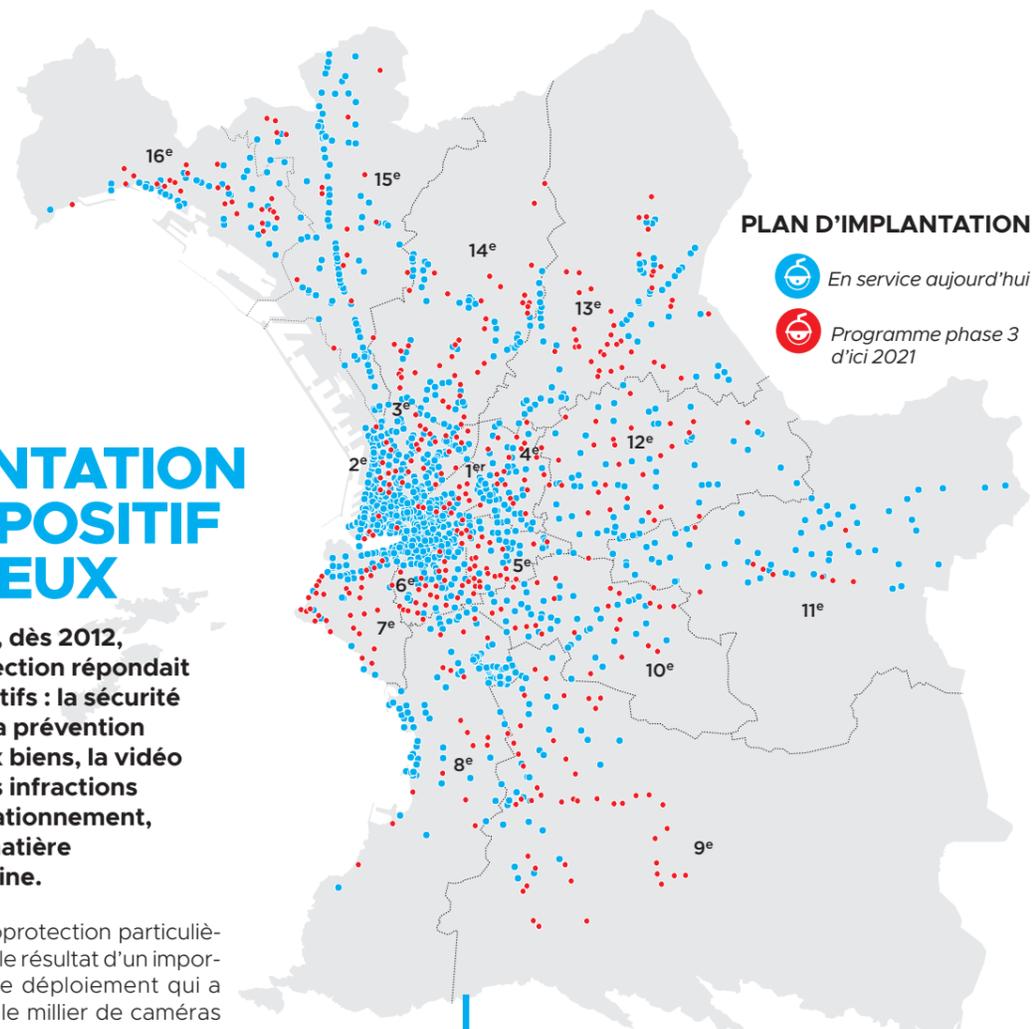
Courant 2021, le dispositif comptera plus de 1500 points d'implantation avec 1 à plusieurs caméras qui contribueront à améliorer notamment la couverture des établissements scolaires et des zones sensibles ou des lieux particulièrement exposés au risque.

UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE

La définition de ce programme de déploiement du dispositif de vidéoprotection est le fruit d'une étroite collaboration avec les services de police et les mairies de secteur.

Une analyse des besoins a été faite sur chaque arrondissement et les lieux d'implantation ont été définis en concertation avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône, et chaque mairie de secteur.

Ce programme, présenté et validé par la Préfecture de Police, tient compte des demandes opérationnelles des services de police, des demandes de mairies de secteur ainsi que de la société civile, des instances de représentation de la population ou des commerçants.



PLAN D'IMPLANTATION

-  En service aujourd'hui
-  Programme phase 3 d'ici 2021

PHASAGE EN CHIFFRES CLÉS

De 2018 à 2021 (phase 3)

Déploiement de **500** nouveaux points d'implantation.

Déploiement annuel moyen de **120 à 130** points d'implantation.

Au total, plus de **1 500** points d'implantation.

CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU)

Outil technologique innovant qui a permis depuis 2012 la réalisation de :

- près de **4 500** interventions,
- plus de **1 600** interpellations.

Exemples d'affaires traitées : interpellation d'un violeur en série en 2013, contributions dans différents affaires criminelles, sécurisation de l'Euro 2016 de football, vols à l'arraché...



MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION

LA PRISE EN CHARGE

Il s'agit d'un programme subventionné avec le soutien de l'État (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

L'implantation de caméras devant ou aux abords des établissements scolaires publics ou privés et de la petite enfance repose sur une subvention à 80 % par le Conseil Départemental.

Pour les autres caméras implantées sur la voie publique, ce programme bénéficie d'une subvention à hauteur de 50 % par l'État, 30 % par le Conseil Départemental.

À la fin 2018, pour l'ensemble du programme réalisé, la Ville de Marseille a bénéficié de plus de 15 millions d'euros de financement : 8,9 millions de l'État et 6 millions du conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.



LA PHASE 3 du déploiement opérationnel est actuellement enclenchée. À son issue, les équipements couvriront :

- plus de **55 %** des écoles
- plus de **83 %** des collèges publics et privés,
- plus de **63 %** des lycées publics et privés,
- plus de **38 %** des crèches municipales

COÛT D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN POUR UNE CAMÉRA

Travaux de **20 à 25 000 €**.

Frais de location de **290 à 870 € par mois** pour toute sa durée de vie.

Coût moyen de fonctionnement de **4 600 € par an** (location, entretien et maintenance).



MODALITÉS D'INSTALLATION

Le délai moyen pour l'installation d'une caméra est 5 à 6 mois de l'étude de faisabilité technique à la mise en service au CSU, via toutes les autorisations de voirie et de circulation nécessaires.

Différentes contraintes sont à prendre en compte préalablement à la pose :



PARAMÈTRES TECHNIQUES

Disponibilité du réseau de fibre optique.

Disponibilité du réseau électrique (réseau 220v, faisabilité souterraine (massif d'une profondeur d'environ 1 m).

Distance raisonnable depuis un point d'accès au réseau télécom (linéaire de tranchée de génie civil à réaliser).



PARAMÈTRES FINANCIERS

Coût d'investissement (travaux et équipements), coût de fonctionnement (location réseau, maintenance).



PARAMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX

Mobilier urbain, enseignes ou autres obstacles existants sur le lieu d'implantation.

Nature du patrimoine ou projets architecturaux.



POSE EN MÂT OU FAÇADE

L'installation sur un mât est généralement privilégiée mais les conditions précitées imposent parfois de devoir s'installer en façade d'un immeuble.

Les équipements de vidéo protection ne représentent pas une servitude d'utilité publique comme l'éclairage par exemple.

En façade, l'installation d'une caméra nécessite l'autorisation du ou des copropriétaires du bâti. En cas de refus ou de défaut de réponse de la part du propriétaire, l'installation peut être annulée faute de possibilité technique.

COMBIEN DE TEMPS POUR RÉPARER UNE CAMÉRA EN PANNE ?

Les délais de réparation peuvent être très variables selon la nature de la panne ou des dégâts éventuellement causés. Une panne peut impliquer des actions simples ou très complexes (lors d'intervention sur la voirie par exemple) :

- Changement de la caméra.

- Réparation de la fibre optique.

- Intervention et consignation électrique nécessaires.

- Changement du mât et de l'ensemble des équipements intérieurs en cas de feu, de dégradation etc.

LES CHIFFRES DE LA VIDÉO-PROTECTION

- Un centre de supervision, exploité 7 j/7, 24h/24
- 47 locaux techniques
- 1 réseau mixte de liaisons louées auprès de 2 opérateurs télécom, et propriété de la Ville de Marseille (fibre optique ou radio).
- Un budget annuel de 6 millions d'euros de fonctionnement.

